

L'HOSPITALISATION À DOMICILE EN 3 QUESTIONS

Fondation
Saint François

POUR QUI ?



Quel que soit votre âge



Si vous êtes atteint d'une maladie grave,
aiguë ou chronique nécessitant
des soins hospitaliers



Que vous soyez chez vous, en
EHPAD ou dans un établissement
social ou médico-social

COMMENT ?



PRESCRIPTION

1

par votre médecin
traitant ou par
le médecin hospitalier



ÉVALUATION

2

de votre état de santé et de votre
domicile par des professionnels
de l'hospitalisation à domicile



MISE EN PLACE
AU DOMICILE

3

après accord de votre
médecin traitant



RÉALISATION
DES SOINS

4

par des professionnels
de santé comme si vous
étiez à l'hôpital

QUELLES GARANTIES ?

24H/24
7J/7

Continuité des soins



100% des soins sont
pris en charge par
l'Assurance Maladie



Dispense de
médicaments à
réserve hospitalière



Charte du patient
hospitalisé



Qualité / sécurité
certifiées par
la Haute Autorité de
Santé

BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT ?

had-nord-alsace@clinique-st-francois.fr

HAD NORD ALSACE

03 88 90 71 71